

Image not found or type unknown



Naturalisation par décret

Par **sidhoum**, le **05/12/2015** à **01:03**

Ayant fait ma demande de naturalisation récemment elle a été ajournée à 2ans. Motif: manque de ressources suffisantes et stable vu que je perçois l'ass et que je suis en formation . Ma question est de savoir si au renouvellement de ma demande dans 2ans sachant que je serais tjrs en formation et que mes 2 enfants âgés de 23ans et de 11ans sont français elle me sera refuser ? Merci de me répondre . Bonne soirée